

Publications économiques et financières



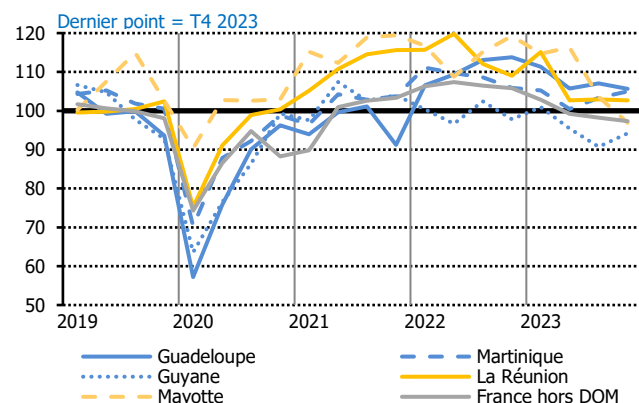
Conjoncture économique

N° 802 / Juillet 2023

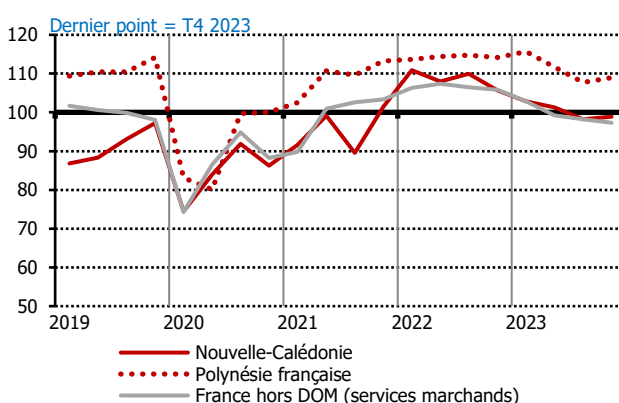
CONJONCTURE 2023 ET PERSPECTIVES 2024 EN OUTRE-MER: PARER LES CHOCS ET TROUVER UN CHEMIN DE CROISSANCE DURABLE

Le climat des affaires ralentit, voire se dégrade dans certaines géographies

Indicateur du climat des affaires (DROM¹)
(100 = moyenne de longue période)



Indicateur du climat des affaires (COM du Pacifique²)
(100 = moyenne de longue période)



Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

En 2023, la croissance économique a ralenti dans la plupart des géographies, après la reprise économique amorcée en 2022. Malgré un recul, l'inflation a en effet continué de peser sur la consommation des ménages. Les chefs d'entreprise interrogés signalent aussi des difficultés liées à la hausse du coût des intrants ainsi que des tensions sur leur trésorerie. Le secteur touristique a continué de soutenir les économies de Polynésie française et des Antilles. Ainsi, l'indicateur du climat des affaires (ICA) est en général resté au-dessus de sa moyenne de longue période, sauf en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Dans ces dernières géographies, les chefs d'entreprise s'attendent à une baisse de leur activité au début de 2024.

En Guadeloupe et en Martinique, l'indicateur du climat des affaires s'est infléchi après une année 2022 dynamique, mais demeure au-dessus des moyennes de longue période. La consommation des ménages a été affectée par l'inflation, tandis que l'activité des entreprises a évolué de façon contrastée selon les secteurs. La reprise du tourisme s'est confirmée, mais dans le BTP, les entreprises indiquent une faible progression de leur activité, ainsi qu'une hausse des coûts des matériaux et des difficultés de trésorerie.

En Guyane, l'ICA a fluctué en deçà de sa moyenne de longue période à partir du 2^e trimestre 2023. Le climat des affaires est dégradé, en raison notamment de l'atonie de l'activité spatiale, alors que celle-ci constitue le principal moteur de l'économie du territoire, et de la persistance de l'inflation freinant la consommation des ménages et pesant sur les charges des entreprises.

¹ Départements et régions d'outre-mer

² Collectivités d'outre-mer

L'indicateur du climat des affaires de La Réunion a diminué et s'est stabilisé autour de sa moyenne de longue période. L'inflation y est demeurée élevée et a continué de peser sur la consommation des ménages. Les chefs d'entreprise interrogés font état de chiffres d'affaires en hausse, mais dans une moindre mesure qu'en 2022. Leurs prévisions d'investissement sur l'année 2024 sont aussi en repli.

À Mayotte, l'ICA a diminué à partir du 3^e trimestre 2023 pour tomber en-dessous de sa moyenne de longue période en fin d'année pour la première fois depuis 2020, sous la conjonction de plusieurs chocs propres au territoire : crise de l'eau, crise sécuritaire et opération Wuambushu.

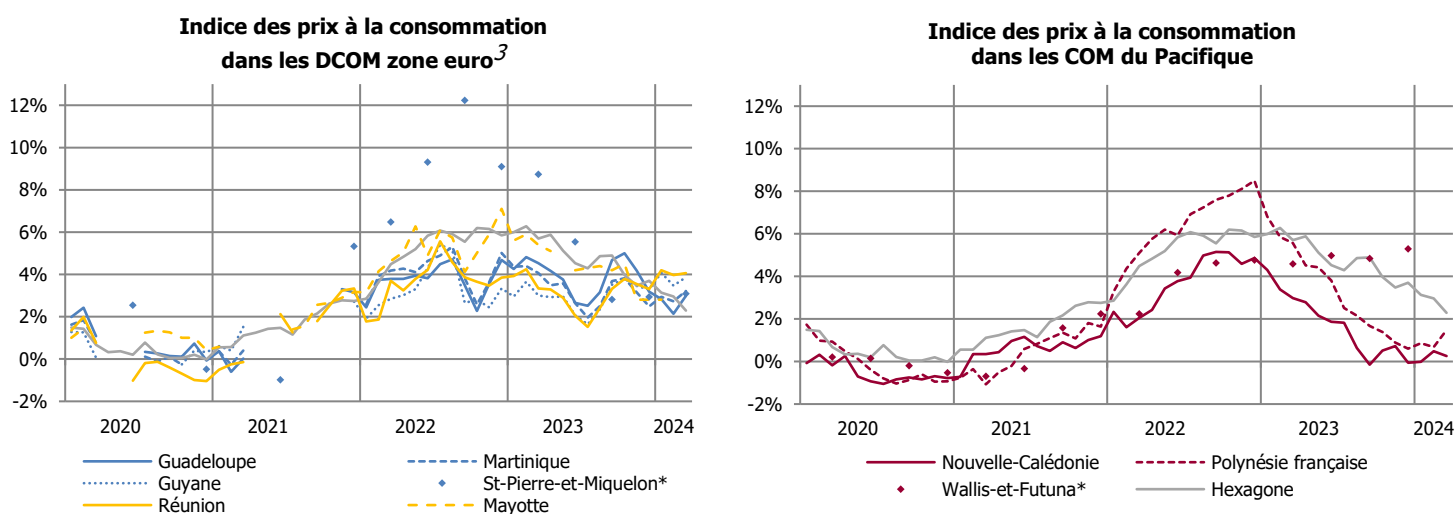
À Saint-Pierre-et-Miquelon, la consommation des ménages a progressé, malgré un taux d'inflation encore élevé. Le secteur de la construction a été dynamique grâce aux travaux de reconstruction du barrage de la Vigie, tandis que le tourisme a retrouvé le niveau d'activité pré-crise sanitaire. Le secteur halieutique reste toutefois en panne, à son plus bas niveau depuis 2013.

Dans la zone Pacifique, la Polynésie française a conservé une trajectoire de croissance vigoureuse, l'ICA restant au-dessus de sa moyenne de longue période depuis 2021. L'activité a principalement été stimulée par l'essor du tourisme, avec un record de fréquentation touristique en 2023. Le secteur du BTP est également bien orienté, soutenu par l'arrivée des Jeux Olympiques et les besoins en infrastructures du pays.

En Nouvelle-Calédonie, le climat des affaires s'est dégradé nettement en 2023, l'indicateur retrouvant un niveau inférieur à sa moyenne de longue période. Après un rebond marqué en 2022, de fortes incertitudes ont caractérisé 2023 en raison du débat institutionnel d'une part, et de la forte baisse du cours du nickel et des difficultés financières des usines métallurgiques du territoire d'autre part. Les chefs d'entreprise interrogés en fin d'année exprimaient un grand pessimisme pour les mois à venir, notamment sur leurs perspectives d'activité et d'embauche, ainsi que sur leur trésorerie.

À Wallis-et-Futuna, la consommation des ménages s'est stabilisée après deux années de forte croissance, en lien avec une inflation encore assez élevée. L'activité semble bien orientée, notamment dans les secteurs du BTP et du commerce.

L'inflation baisse dans les Outre-mer



* À Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna, l'indice des prix à la consommation est calculé trimestriellement.

NB : En l'absence de relevé des prix systématique lié à la crise sanitaire, la série relative à l'indice des prix à la consommation est incomplète en 2020 et 2021 dans certains territoires. Dernier point disponible : mars 2024 ; à Wallis-et-Futuna : décembre 2023.

Sources : INSEE, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, ISEE, ISPF, STSEE

L'inflation en Outre-mer a diminué nettement en 2023 pour atteindre 2,5 % en glissement annuel en décembre, contre 4,9 % en fin d'année 2022. Elle a donc été moindre qu'en France hexagonale (3,7 %). La plupart des géographies affichent une forte baisse de l'inflation au premier semestre, grâce au ralentissement de la hausse des prix de l'énergie. Mais au second semestre, les trajectoires d'inflation des différents territoires ont divergé.

Dans la zone Pacifique, tiré par le fort ralentissement de la hausse des prix alimentaires et des prix de l'énergie, le recul de l'inflation a été continu et a suivi le même rythme en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française. Ces deux territoires retrouvent des taux d'inflation annuels proches de 0 % en fin d'année, comme en 2019 et 2020. À Wallis-et-Futuna, la

³ Départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro

hausse continue des prix alimentaires et une accélération de la hausse des prix des services ont contribué à maintenir une inflation élevée, malgré le recul significatif des prix de l'énergie.

Dans les DCOM de la zone euro, le ralentissement de la hausse des prix de l'énergie a contribué fortement à la baisse de l'inflation globale au premier semestre. Cependant dès août, la hausse des tarifs de l'électricité, suivie d'un renchérissement du prix du baril de pétrole a entraîné une nouvelle hausse des prix de l'énergie qui s'est traduite par une nouvelle accélération de l'inflation sur les derniers mois de l'année. Par ailleurs, l'inflation des prix alimentaire est restée vive se situant entre 8 % et 10 % en glissement annuel dans ces géographies.

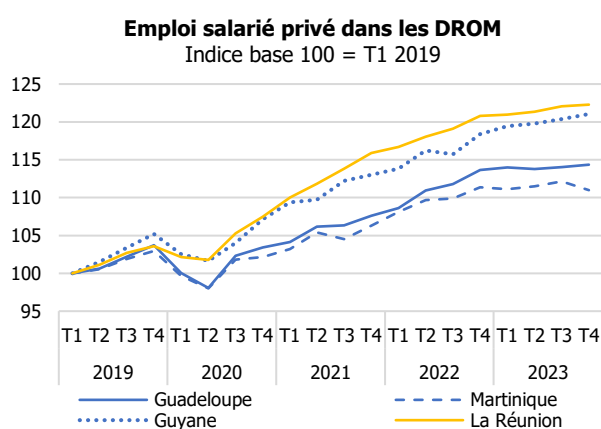
Le coût du crédit⁴ s'est durci, en lien avec la lutte contre l'inflation par les banques centrales

Le coût du crédit aux entreprises et aux ménages a augmenté en 2023, en lien avec le resserrement monétaire sans précédent des banques centrales.

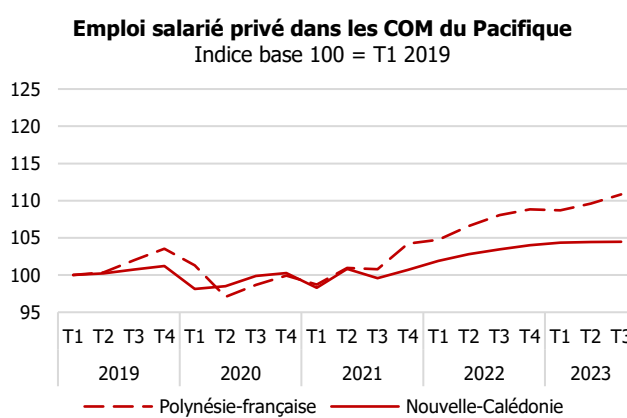
Les taux des crédits aux entreprises et aux ménages pratiqués dans les DCOM de la zone euro sont majoritairement supérieurs à ceux de la France entière. Cela est dû en partie à des différences de modèle économique des établissements bancaires avec souvent des coûts de structure plus importants en Outre-mer, ainsi que par des différences dans les tissus économiques des entreprises locales. Toutefois, ces écarts tendent à se réduire globalement. En 2023, les taux des crédits ont continué de progresser, avec une croissance plus marquée au niveau national que dans DCOM. Après plusieurs années de taux d'intérêt bas, cette inflexion, observée depuis le deuxième semestre 2022, est liée à la rapide remontée des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), pour lutter contre l'inflation. À partir de l'été 2022, le taux des opérations principales de refinancement de la BCE a ainsi été rehaussé à plusieurs reprises pour atteindre 4,5 % au 20 septembre 2023.

On a observé les mêmes évolutions dans les COM du Pacifique, en lien avec la nette remontée des taux d'intérêt directeurs de l'IEOM.

La progression de l'emploi salarié privé a ralenti dans l'ensemble des géographies, en particulier dans le tourisme



Sources : Acoss-Urssaf, données CVS



Sources : Isee, ISPF, données CVS

Le ralentissement de l'activité observé en 2023 s'accompagne d'une baisse de régime dans les créations d'emploi. Ainsi, après une année 2022 particulièrement dynamique, l'emploi salarié privé a continué de progresser mais plus lentement dans l'ensemble des géographies ultramarines, à l'exception de la Martinique, où il a diminué au dernier trimestre. On observe notamment un net tassement des embauches dans le secteur touristique où la reprise de l'activité et des créations d'emploi a été particulièrement importante l'année précédente.

Dans les DROM, la hausse de l'emploi salarié privé a ralenti fortement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration avec des glissements annuels compris entre 1 et 5 % à fin 2023 (contre 7 et 18 % à fin 2022 en glissement annuel). L'emploi salarié privé a même diminué dans le secteur du BTP en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. La Guyane se démarque toutefois, avec un certain dynamisme au T4 2023, tant dans l'hôtellerie-restauration (+4,3 % contre +7,4 % en 2022) que dans le BTP (+5,1 %).

⁴ Les méthodologies sur le coût du crédit IEDOM et le coût du crédit IEOM sont disponibles dans les publications IEDOM et IEOM Taux des crédits.

Dans le bassin Pacifique, le secteur de l'hôtellerie-restauration affiche également un net ralentissement. La croissance du nombre d'emplois salariés passe ainsi d'environ 14 % en 2022 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie à, respectivement, 4,5 et 2,5 % fin 2023. En revanche, à l'inverse de ce que l'on peut observer dans les DROM, le secteur du BTP a été plus dynamique qu'en 2022 en Polynésie française, avec une hausse de l'emploi salarié de 6,4 % à fin 2023 (contre -0,1 % fin 2022). L'archipel polynésien affiche ainsi la croissance la plus importante pour l'emploi salarié marchand à +4,3 %. Le marché du travail calédonien, quant à lui, se stabilise au global mais les difficultés observées dans l'industrie extractive ont entraîné un recul important de l'emploi dans ce secteur (-4,9 % au T3 2023 en glissement annuel).

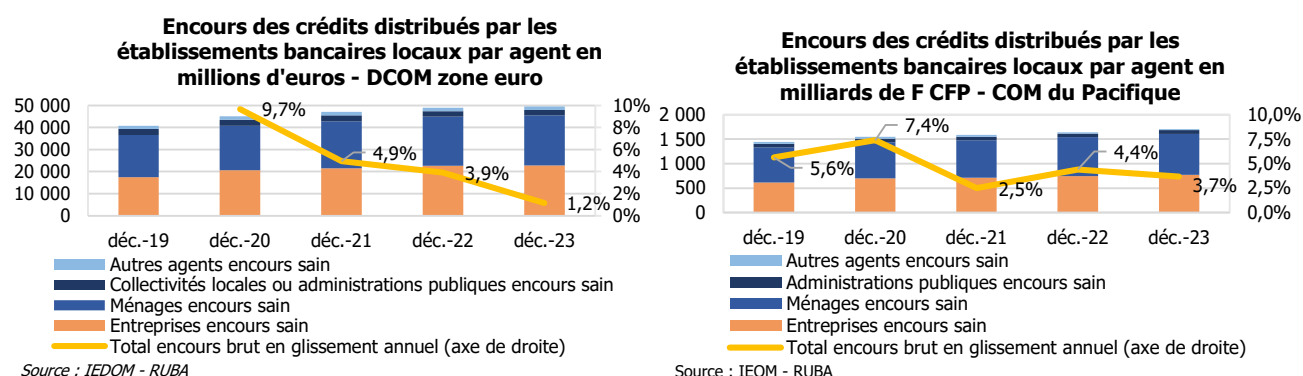
Le taux de chômage en Outre-mer est demeuré significativement supérieur à celui observé dans l'Hexagone, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon. À fin 2023, il a peu évolué à l'exception de la Guyane et de La Réunion où il a augmenté. Les géographies ultramarines font également face à des difficultés de recrutement. La part de recrutements difficiles⁵ s'est intensifiée en 2023, bien qu'elle soit restée en deçà de ce qui a pu être observé dans l'Hexagone.

La hausse des taux d'intérêt a pesé sur la dynamique du financement bancaire

ANALYSE DE LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE - MÉTHODOLOGIE

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de la collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022. Ce changement taxonomique a modifié les données diffusées par les Instituts avec, notamment, une augmentation du nombre d'établissements bancaires non installés localement suivis. Les données sur ces établissements n'étant pas encore stabilisées au moment de l'écriture de cette note, les données présentées ici sur la collecte RUBA portent uniquement sur les établissements bancaires disposant d'un guichet dans les territoires étudiés.

Les données publiées dans cette note ne sont pas directement comparables aux données publiées antérieurement. Les déclarants peuvent en effet procéder à des corrections de leurs déclarations passées.



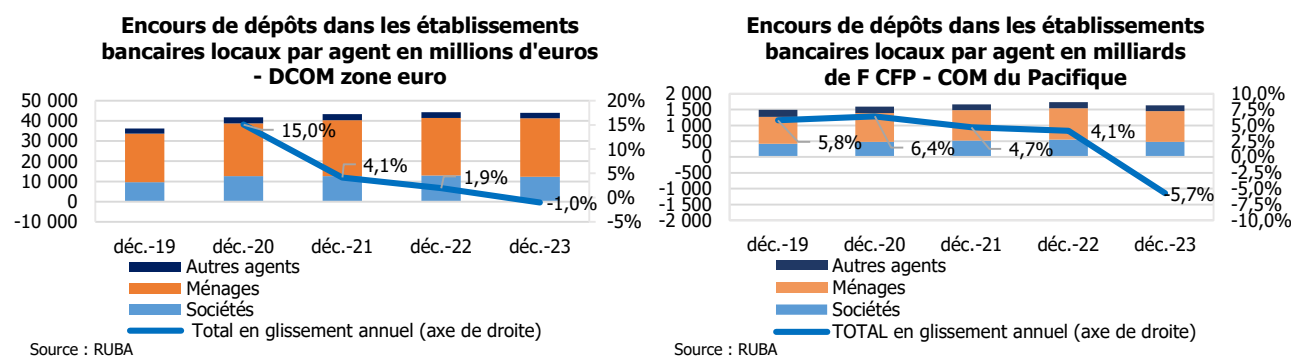
Dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro, dans la continuité de l'année 2022, le resserrement monétaire opéré par la BCE pour enrayer la progression de l'inflation a eu un impact sur l'activité de financement du secteur bancaire. En hausse de 3,9 % en 2022 (+3,9 %), le total des encours bruts de crédit consentis par les établissements bancaires locaux dans les DCOM de la zone euro s'élève à 51,4 milliards d'euros, soit une progression de 1,2 % sur un an. Ce ralentissement a été plus marqué pour les entreprises (+0,8 % sur un an, après +5,4 % en 2022) que pour les ménages (+1,7 % sur un an, après +4,4 % en 2022). Dans le détail, les crédits d'exploitation ont contribué le plus au ralentissement des encours de crédit sur les entreprises, devant les crédits d'investissement (respectivement -1,5 % et +1,7 % sur un an). Pour les ménages, ce fléchissement provient essentiellement des crédits à l'habitat (+0,7 % sur un an), tandis que les crédits à la consommation résistent (+4,4 %).

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique, la hausse de l'encours des crédits accordés par les établissements bancaires installés localement a ralenti à fin 2023 (+3,7 % sur un an, après +4,4 % en 2022), pour s'établir à 1 781 milliards FCFP. Cette évolution, qui est intervenue dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêt, s'explique par la vigueur de l'activité économique en Polynésie française. Ce dynamisme a été observé aussi bien au niveau des ménages que des entreprises. Ces dernières, détenant 45,3 % de l'encours sain global de la zone Pacifique, ont vu en effet leur encours de crédit augmenter de 4,0 %. Pour les ménages, qui représentent 48,8 % des encours, la progression est

⁵ Recrutements jugés difficiles par les employeurs selon différents critères (nombre insuffisant de candidats, profils inadéquats, conditions de travail, manque de moyens financiers...), enquête Pôle Emploi.

ressortie à +4,2 % sur un an. La dynamique a été portée par les crédits d'investissement (+11,1 % sur un an), alors que les crédits à l'habitat ont suivi la tendance générale (+3,9 %) et que les crédits d'exploitation ont reculé (-1,9 %). Dans ce contexte, la qualité des portefeuilles de prêts des établissements bancaires a été stable. Le taux de créances douteuses, c'est-à-dire la « sinistralité », s'est maintenu ainsi à 3,9 % depuis 2021 dans les DCOM de la zone euro et est resté contenu dans les COM du Pacifique, à 4,1 % fin 2023.

Les placements des agents économiques auprès des établissements bancaires ont reculé et ont été réorientés vers des supports mieux rémunérés



S'agissant des placements des agents économiques dans les établissements bancaires des DCOM de la zone euro, le phénomène d'épargne « forcée » apparu en 2020 (+15,0 % en glissement annuel 2019-2020) en raison des diverses restrictions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire s'est estompé jusqu'en 2022 (+1,9 % sur un an) avec un ralentissement de la croissance des dépôts. Cette inclinaison s'est poursuivie en 2023 : à fin décembre, les encours ont reculé de 1,0 % sur un an pour atteindre 44 milliards d'euros. Dans le détail, la baisse a été marquée pour les placements des entreprises (-4,3 % sur un an), tandis que l'épargne des ménages a continué de progresser, mais à un rythme moindre (+1,2 % sur un an). Sous l'effet de la hausse des taux, on observe par ailleurs des arbitrages sur la nature des placements entre les dépôts à vue (-12,4 % sur un an) et les comptes réglementés d'épargne à régime spécial (+2,2 % sur un an) ainsi qu'en faveur des dépôts à terme (+124,0 % sur un an).

Dans les COM du Pacifique, la remontée des taux a eu un impact significatif sur les encours des actifs financiers collectés par les établissements bancaires locaux. En 2023, les encours ont diminué de 5,7 % et atteint 1 636 milliards FCFP. Cette baisse est principalement portée par la Nouvelle-Calédonie. Ce recul a été plus marqué pour les entreprises (-13,2 % sur un an) que pour les ménages (-2,4 %) et a touché davantage les placements hors d'émission (-15,4 %) que les placements locaux (-3,8 %). On observe aussi, logiquement, un arbitrage entre les types de placement des dépôts à vue vers les dépôts à terme (+42,7 % sur un an).

2024 : les incertitudes s'accroissent dans plusieurs territoires

En 2023, les défaillances d'entreprise se sont élevées à 2 290 en 2023 dans l'ensemble des territoires ultramarins, soit une hausse de 35,6 % sur l'année. Ce nombre est supérieur à celui enregistré sur la période 2010-2019, avant la crise sanitaire (1 929 défaillances en moyenne). Les secteurs de la construction et du commerce expliquent près de la moitié des défaillances sur l'année alors qu'ils ne représentent que 27 % des entreprises ultramarines⁶.

Au total, les chefs d'entreprise sont globalement moins confiants dans l'avenir. Interrogés en janvier et février derniers, leurs anticipations pour le premier trimestre 2024 étaient nettement plus pessimistes qu'un an auparavant. Ce constat était plus particulièrement vrai pour la Guyane, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie puisque les chefs d'entreprise y anticipaient une baisse de leur activité sur cette période. En Guyane, les perspectives d'activité sont globalement dégradées dans tous les secteurs d'activité à l'exception du commerce et du BTP, dont l'activité devrait être stable. À Mayotte, la confiance du secteur privé est désormais largement dégradée après une succession de crises en 2023 et six semaines de blocage ayant paralysé l'économie du département au début de l'année 2024. En Nouvelle-Calédonie, les émeutes qui ont éclaté en mai dernier sont intervenues alors que la situation économique du territoire était déjà particulièrement morose et ses perspectives très incertaines, en lien avec la crise de la filière nickel.

Aux Antilles, l'année 2024 devrait voir le démarrage de plusieurs projets structurants dans les domaines des énergies renouvelables, des infrastructures de transport et de l'assainissement. À La Réunion, les perspectives d'investissement apparaissent limitées, mais la consommation des ménages devrait prendre le relais, stimulée par le repli de l'inflation. En

⁶ En nombre d'unités légales. Les sources sont le Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) de l'Insee pour les DOM (données à fin 2021), l'Issee pour la Nouvelle-Calédonie (données au 1er janvier 2024) et l'Isfp pour la Polynésie française (données à fin 2022).

Polynésie française enfin, la consommation des ménages devrait continuer de soutenir l'économie alors que l'activité devrait être moins bien orientée pour les secteurs du tourisme et de la perliculture après une année 2023 exceptionnelle.

Les perspectives sont également plus mitigées sur le volet de l'emploi. Pour les premiers mois de 2024, les chefs d'entreprise interrogés anticipent une baisse de leurs effectifs en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. En revanche, ils prévoient de recruter ou de maintenir leurs effectifs aux Antilles, à La Réunion et en Polynésie française.

Face à ces perspectives économiques dégradées et pour réduire leurs vulnérabilités aux chocs, les territoires d'outre-mer doivent trouver un chemin de croissance durable. Pour cela, il apparaît essentiel de :

- Renforcer l'investissement productif, notamment privé. Si l'investissement productif privé rapporté au nombre d'habitants a progressé dans l'ensemble des Outre-mer entre 2015 et 2019 (à l'exception de la Martinique), il continue de rester très nettement inférieur à celui enregistré au niveau national. L'investissement public par habitant est également inférieur dans les territoires ultramarins. Bien que l'écart avec le niveau national soit moins important que pour l'investissement privé, il tend à s'accroître puisque l'investissement public par habitant recule dans l'ensemble des Outre-mer sur la même période (sauf à Mayotte) alors qu'il augmente de façon continue pour la France entière.
- Faire de la transition énergétique comme une priorité d'investissement. Malgré la définition d'objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables (autonomie énergétique en 2030), la consommation d'énergie fossile reste très élevée, traduisant notamment l'usage intensif de carburants dans le secteur des transports. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre confirme ce constat : entre 1990 et 2021, elles ont ainsi progressé de 64,4 % dans les DROM et de 91,8 % dans les COM contre un recul de 25,4 % dans l'Hexagone sur la même période. Le potentiel de développement des énergies renouvelables est encore très important au regard des caractéristiques des territoires ultramarins. Son financement doit donc s'accélérer durant les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés et ainsi renforcer l'autonomie énergétique des territoires.
- Mieux s'intégrer les Outre-mer dans leur propre voisinage régional. L'Hexagone reste aujourd'hui le principal fournisseur de l'ensemble des DROM malgré un éloignement géographique important. Au regard des coûts de transport, particulièrement volatils en fonction du contexte géopolitique mondial, il est essentiel que les Outre-mer renforcent leurs partenariats régionaux et réduisent cette relation de dépendance avec l'Hexagone. Dans la même logique, les territoires ultramarins pourraient également renforcer leurs exportations à destination des pays voisins puisqu'ils représentent souvent un potentiel de marché important pour eux. La signature d'accords commerciaux permettrait ainsi de réduire ou de supprimer les droits de douane avec cet environnement régional et d'harmoniser les normes qui sont encore aujourd'hui un facteur bloquant pour commercer.
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires. Cet effort passe à la fois par un approfondissement de l'efficacité des mécanismes d'intervention publique (accompagnement des collectivités dans le pilotage des projets, ciblage des secteurs) et la création de conditions favorables : accélérer la transformation numérique, faire aboutir les réflexions engagées sur l'octroi de mer et les retards de paiement, former les dirigeants et les salariés, libérer le foncier, concrétiser les projets de transport, réduire l'insécurité.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : I. ODONNAT – Responsable de la rédaction : M. BERREUR
Rédacteurs : D. BRUNEL, K. DURAND, G.S. EA, A. GUILLOU, M. MARCIAS
Éditeur: IEDOM-IEOM